

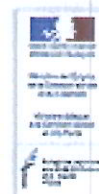
le furet

entreprises  
parents  
enfants

Actes

# Comment concilier des intérêts différents ?

Journée du 26 octobre 2006 à Illkirch-Graffenstaden



## • L'insertion et les liens intergénérationnels vus par MAMI

**Marianne JACQUEMIN**, directrice de l'association  
"Maison d'Accueil Multiservice Intergénérationnelle"  
TOULON



L'association MAMI est une réponse/action à une problématique d'insertion durable des allocataires du RMI sur le département du Var. Il faut se replacer quelques années avant la Prestation de Service Unique servie par la CAF et se souvenir que pour avoir droit à une place dans une structure d'accueil, il fallait avant la conception de l'enfant, l'avoir réservée et surtout, comme vous le disiez tout à l'heure : être un couple biactif, c'est-à-dire 2 salaires, sinon pas de place. Alors vous comprenez bien que non seulement une personne sans emploi éprouve déjà suffisamment de difficultés pour engager des démarches vers un emploi ou une formation ; quand il s'agit d'une maman, elle n'en a même pas l'occasion puisque qu'on lui refuse l'accès à un mode de garde. Donc voilà le départ de la MAMI. L'idée du département du Var était de trouver des outils adaptés aux problématiques d'insertion. Donc, lors de l'attribution de la compétence RMI aux collectivités, les questions se posaient de savoir pourquoi les allocataires ne trouvaient pas d'emploi, il fallait trouver des leviers d'action pour l'insertion de tous ces allocataires.

Dans le département du Var, on compte 24000 allocataires du RMI. Donc, quand cette décentralisation s'est mise en place, il a bien fallu trouver des solutions adaptées. C'est l'origine de ce projet, il fallait travailler sur l'emploi

durable. Pour démarrer nous avons dû établir un diagnostic, pour comprendre les raisons pour lesquelles les personnes ne trouvaient pas un emploi et comptabilisaient plus de 3 années d'allocations du RMI. Une enquête a été conduite par le Cedis, Centre Départemental pour l'insertion sociale et professionnelle, qui est un opérateur départemental d'accompagnement socioprofessionnel des allocataires du RMI. Elle a permis de révéler que 8000 allocataires, soit 20% de femmes allocataires du RMI n'engageaient pas de démarches vers l'emploi, par manque de place, ou par absence de structure d'accueil. Une fois le diagnostic posé, ce n'était pas suffisant, il fallait proposer des solutions !

Donc on se retrouve un peu comme des assembleurs de ressources, nous n'avons rien créé. C'est un peu ça la question et je suis tout à fait d'accord avec vous, quand vous dites que finalement, quelquefois il faut mettre ensemble un certain nombre d'éléments et identifier les ressources mobilisables. On a dit, ce matin, qu'on est en manque, en pénurie de personnes qualifiées. D'un autre côté, on a des difficultés pour insérer du personnel féminin, et donc on se dit c'est curieux parce que finalement il y a des besoins de garde d'enfants, des personnes qui ne peuvent pas travailler parce qu'il n'y a pas de structures d'accueil d'enfants, des personnes qui ne sont pas qualifiées, ce qui limite la création de structure d'accueil. Vous voyez bien qu'en réunissant ces éléments là, on peut couvrir l'ensemble des besoins. Pour les employeurs, pas de personnes qualifiées, pour les personnes allocataires, pas de structures de garde, pour les personnes allocataires, pas de qualification professionnelle, pour le département pas d'insertion durable dans l'emploi et puis au niveau des ressources locales, notamment dans le rural, pas ou peu de structures d'accueil. Et c'est ce que vous disiez aussi, je pense que quand on parle du social, on parle d'une logique de moyens et on ne parle jamais de résultats. Puisque l'ambition du Var était de sortir les allocataires du RMI, on pouvait construire quelque chose. C'est ce qu'on a fait ! C'est de l'insertion par une activité économique.

On s'est dit que ça pourrait être un peu compliqué, parce que la création de structures sédentaires, c'est onéreux. Alors on a travaillé différentes idées, nous sommes allés un peu nous balader en France, de-ci, de-là, voir un peu ce qui s'y passait. L'originalité c'est d'avoir regroupé une équipe d'allocataires de RMI qui ont réalisé un documentaire vidéo. Et on a trouvé des pratiques innovantes, notamment dans le rural avec l'implantation de structures itinérantes, quelque chose que vous connaissez bien. Les structures d'accueil en appartement, les structures d'accueil en préfabriqué, tous les modes de gardes qui répondaient de critères tels que : faible coût de construction, flexibles et de proximité.

On se retrouvait avec un sacré défi à relever, non seulement rendre accessibles aux parents allocataires des structures d'accueil, les former pour qu'ils puissent se qualifier, et leur permettre de retrouver un emploi durable par l'obtention d'un diplôme sur des métiers en tension, auxiliaire de puériculture par exemple.

Le Conseil Général, dans le cadre des contrats d'objectifs élaborés par le Directeur Général des Services Monsieur P. HEINTZ, nous a confié la mission de mise en œuvre de différentes expérimentations. Il y a eu vraiment tout un travail de partenariat avec la CAF, les missions locales, l'ANPE, les collectivités, les associations opérateurs d'insertion et les UTS, enfin bon, tout le monde a travaillé sur ce projet.

Le premier projet expérimental s'est déroulé à Saint-Baume-Mont-Aurélien en juin 2003, où 5 communes ont été desservies. On s'est retrouvé sur une communauté de communes qui était toute neuve, qui n'avait pas de compétence petite enfance. Vous connaissez les principes de fonctionnement des modes de garde itinérants : le bus s'accrole à une salle, laquelle salle fait l'objet d'une autorisation par les médecins de la PMI, qui définissent si la salle est adaptée à l'activité de l'accueil des enfants. On peut accueillir 15 enfants à partir du moment où la salle est aménagée. On a fait une étude cette année avec l'aide d'une



*Edité avec le soutien du Fonds Social Européen*